

a

**FIDA**  
**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**  
**Conseil d'administration – Quatre-vingt-quatrième session**  
Rome, 18-20 avril 2005

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT**

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À LA

**RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL**

POUR LE

**PROJET DE PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT RURAL – PHASE II**



**TABLE DES MATIÈRES**

<b>TAUX DE CHANGE</b>	<b>iii</b>
<b>POIDS ET MESURES</b>	<b>iii</b>
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b>	<b>iii</b>
<b>CARTES DE LA ZONE DU PROJET</b>	<b>iv</b>
<b>RÉSUMÉ DU PRÊT</b>	<b>vi</b>
<b>NOTE DE PRÉSENTATION</b>	<b>vii</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA</b>	<b>1</b>
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA	3
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Sénégal	4
<b>DEUXIÈME PARTIE – LE PROJET</b>	<b>6</b>
A. La zone du projet et le groupe cible	6
B. Objectifs et portée	6
C. Composantes	7
D. Coûts et financement du projet	9
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	11
F. Organisation et gestion	11
G. Justification économique	12
H. Risques	13
I. Impact sur l'environnement	13
J. Aspects novateurs	13
<b>TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ</b>	<b>13</b>
<b>QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXE</b>	
<b>RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS     L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ</b>	<b>15</b>

**APPENDICES**

<b>I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)</b>	<b>1</b>
<b>II. PREVIOUS IFAD FINANCING IN SENEGAL (FINANCEMENT ANTÉRIEUR DU FIDA AU SÉNÉGAL)</b>	<b>2</b>
<b>III. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)</b>	<b>3</b>
<b>IV. FLOW OF FUNDS (FLUX FINANCIERS)</b>	<b>10</b>
<b>V. COSTS AND FINANCING (COÛTS ET FINANCEMENT)</b>	<b>11</b>
<b>VI. ORGANIZATION AND MANAGEMENT (ORGANISATION ET GESTION)</b>	<b>13</b>

### TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Franc CFA (XOF)
1,00 USD	=	500 XOF
1,00 XOF	=	0,002 USD

### POIDS ET MESURES

Système métrique

### SIGLES ET ACRONYMES

BOAD	Banque ouest-africaine de développement
BIT	Bureau international du travail
COSOP	Exposé des options et stratégies d'intervention par pays
CP	Comité de pilotage
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EPP	Portefeuille de projets de pays
GRET	Groupe de recherche et d'échanges technologiques
MEC	Mutuelles d'épargne et de crédit
MPE	Microentreprise ou une petite entreprise
ONG	Organisation non gouvernementale
PIB	Produit intérieur brut
S&E	Suivi et évaluation
SAFIR	Service d'appui à la finance rurale
SITEC	Centre autofinancé d'information aux entreprises
SYGRI	Système de gestion des résultats et de l'impact
TRI	Taux de rentabilité interne
UGP	Unité de gestion du projet

**GOVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL**

**Année budgétaire**

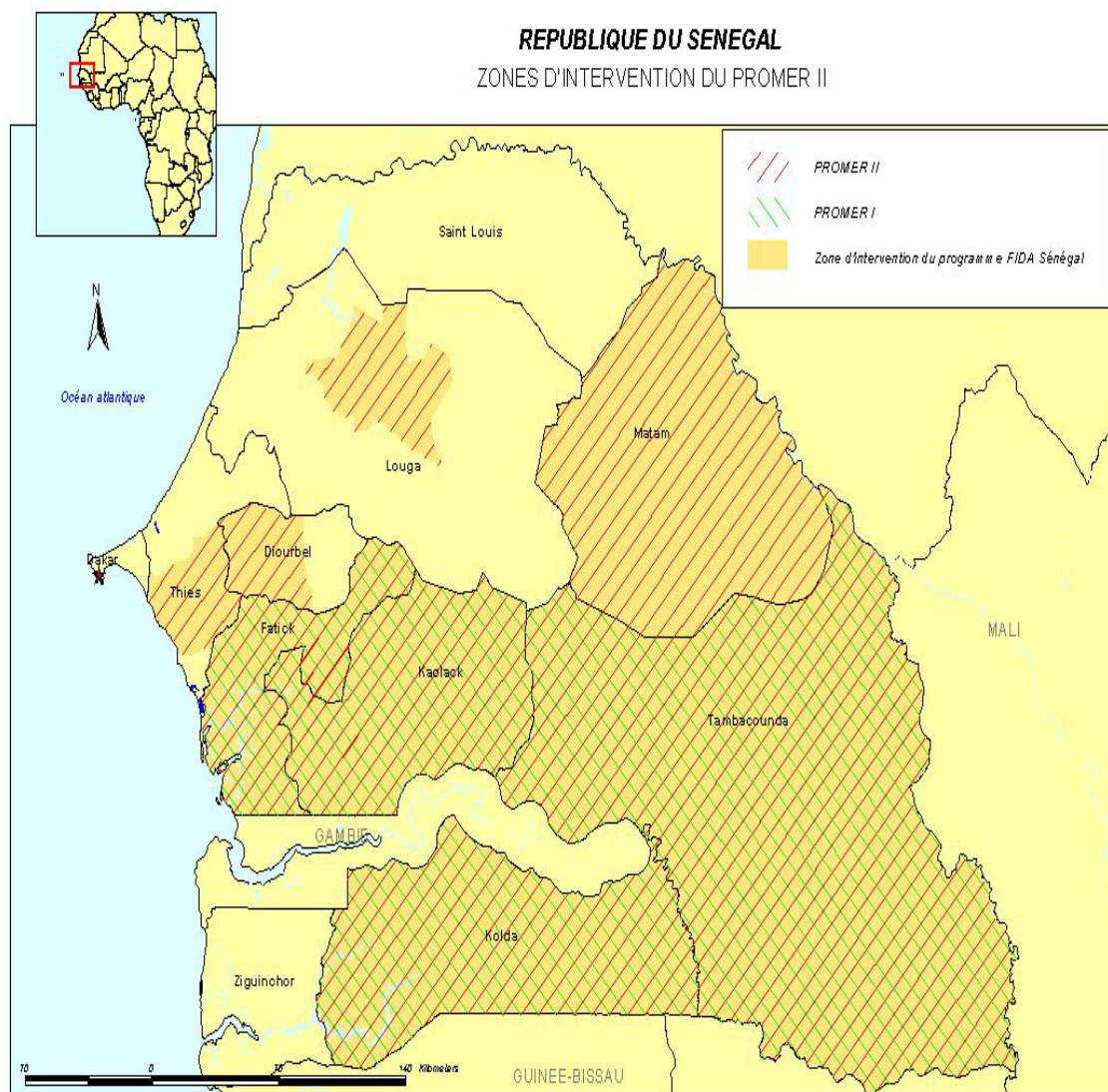
1<sup>er</sup> janvier – 31 décembre

CARTES DE LA ZONE DU PROJET



Source: FIDA.

*Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.*



**Source:** FIDA

*Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.*

**RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL**

**PROJET DE PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT RURAL – PHASE II**

**RÉSUMÉ DU PRÊT**

<b>INSTITUTION INITIATRICE:</b>	FIDA
<b>EMPRUNTEUR:</b>	République du Sénégal
<b>ORGANISME D'EXÉCUTION:</b>	Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique
<b>COÛT TOTAL DU PROJET:</b>	18,75 millions de USD
<b>MONTANT DU PRÊT DU FIDA:</b>	8,70 millions de DTS (équivalant approximativement à 13,08 millions de USD)
<b>CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:</b>	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
<b>COFINANCEUR:</b>	Banque ouest-africaine de développement
<b>MONTANT DU COFINANCEMENT:</b>	2,03 millions de USD
<b>CONDITIONS DU COFINANCEMENT:</b>	à déterminer
<b>CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:</b>	2,19 millions de USD
<b>CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:</b>	1,45 million de USD
<b>INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:</b>	FIDA
<b>INSTITUTION COOPÉRANTE:</b>	Banque ouest-africaine de développement



## NOTE DE PRÉSENTATION

**Qui sont les bénéficiaires?** La population cible du projet de promotion de l'entrepreneuriat rural, seconde phase du projet d'appui aux microentreprises rurales (PROMER) se compose des membres des ménages ruraux particulièrement vulnérables: i) chômeurs ruraux désirant travailler à leur compte mais n'ayant pas les connaissances, la technique, l'accès aux marchés et le capital de départ nécessaires; ii) personnes qui possèdent certaines qualifications de base mais doivent apprendre à gérer une entreprise et acquérir le capital de départ nécessaire pour s'installer; et iii) personnes qui ont déjà monté une microentreprise ou une petite entreprise (MPE) et qui ont besoin de développer leurs connaissances et leur technique et d'avoir un accès plus facile aux marchés pour améliorer ou développer leur entreprise. Afin de favoriser les synergies et les complémentarités, le projet portera une attention particulière aux ménages bénéficiaires de projets de développement agricole et communautaire financés par le FIDA. Il cherchera aussi spécialement à atteindre les catégories sociales défavorisées, comme les femmes et leurs groupements, les jeunes sans emploi ou sous-employés, et les ménages ruraux n'ayant que peu ou pas accès à la terre et à d'autres facteurs de production.

**Pourquoi sont-ils pauvres?** Bien que la plupart des ménages ruraux cherchent à réduire leur vulnérabilité face aux aléas climatiques en diversifiant la gamme de leurs activités agricoles, leurs sources de revenus sont peu nombreuses, et ces revenus ont été très fortement réduits par la grave crise du secteur agricole. Les agriculteurs doivent faire face à des contraintes comme la faible productivité et le défaut d'accès aux marchés régionaux et nationaux et aux techniques modernes. Les artisans et entrepreneurs ruraux, quant à eux, manquent surtout d'accès au crédit, de services de conseil aux entreprises, d'infrastructures adéquates, et d'un environnement juridique et institutionnel porteur. Il existe une étroite corrélation entre la pauvreté rurale et l'analphabétisme. Les femmes rurales ont aussi moins facilement accès que les hommes à l'éducation, la formation professionnelle, l'information, la terre et le crédit.

**Que leur apportera le projet?** Le projet vise à accroître l'emploi, et donc les revenus, parmi les groupes les plus vulnérables, en améliorant la rentabilité des MPE non agricoles et, indirectement, en stimulant les activités agricoles. Il contribuera en particulier à la création et au développement du travail indépendant et des emplois salariés en mettant à la disposition des MPE rurales des services financiers et non financiers de développement des entreprises, adéquats et accessibles, de bonne qualité et financièrement indépendants, conçus pour: i) stimuler la création ou l'expansion du travail indépendant et des MPE offrant des emplois; ii) renforcer les techniques de production et les pratiques de gestion des MPE existantes; iii) améliorer la qualité et le conditionnement des produits et des services offerts par les MPE; iv) améliorer l'accès des MPE à des marchés régionaux et nationaux viables; v) améliorer leur accès au financement destiné au fonds de roulement et aux investissements; et vi) améliorer l'environnement juridique, politique et institutionnel. Le projet contribuera également à la création d'un environnement plus propice au développement des MPE, à la fois en favorisant la création d'un réseau financièrement indépendant de prestataires de services non financiers aux entreprises et en renforçant les institutions de microfinancement existantes et/ou en élargissant leur champ d'action.

**Comment les bénéficiaires participeront-ils au projet?** La participation des bénéficiaires se fera par le biais d'un large éventail d'institutions et d'organisations appuyées par le projet, et notamment: i) prestataires de services non financiers ruraux de développement des entreprises; ii) institutions de microfinancement rurales; et iii) organisations représentant les entrepreneurs et les producteurs ruraux au niveau de la profession et/ou d'une filière. Les bénéficiaires du projet, ainsi que d'autres parties prenantes, participeront aussi de manière active aux diverses instances de consultation afin que leurs

contraintes, leurs problèmes et leurs besoins soient pris en compte dans les plans de développement au niveau local et à celui de la filière. Il sera demandé aux bénéficiaires dès le début du projet, d'assumer, à terme, la totalité du coût des services rendus, assurant de la sorte leur pérennité.

**Comment le projet a-t-il été formulé?** Le processus de conception a démarré en 2002, par une évaluation de portefeuille de projets de pays (EPP) réalisée par le Bureau de l'évaluation du FIDA. Les résultats et les recommandations de l'EPP ont été examinés et validés en juillet 2003, au cours d'un atelier auquel ont participé tous les partenaires. L'EPP validée a servi de base au nouvel exposé des options et stratégies d'intervention pour le pays, élaboré avec la participation des parties prenantes – y compris les organisations paysannes – et adopté par le Conseil d'administration du FIDA en avril 2004. Une mission d'évaluation intermédiaire du PROMER a été conduite au début de l'année 2004 et suivie, au mois de mars, par une mission préparatoire à la formulation. C'est au cours de cette dernière mission que le Gouvernement du Sénégal et le FIDA ont examiné et approuvé les grands axes stratégiques de la seconde phase du projet. La formulation proprement dite du projet a ensuite été réalisée avec la participation active de l'équipe du projet PROMER et d'autres parties prenantes.

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA**  
**AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À**  
**LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL**  
**POUR LE**  
**PROJET DE PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT RURAL – PHASE II**

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République du Sénégal d'un montant de 8,70 millions de DTS (équivalant approximativement à 13,08 millions de USD) à des conditions très favorables, en vue de contribuer au financement du projet de promotion de l'entrepreneuriat rural – Phase II. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par la Banque ouest-africaine de développement en tant qu'institution coopérante du FIDA.

**PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL  
ET LA STRATÉGIE DU FIDA<sup>1</sup>**

**A. L'économie et le secteur agricole**

1. **Généralités.** Situé en Afrique de l'Ouest, en bordure de l'Océan atlantique, le Sénégal couvre une superficie de 196 722 km<sup>2</sup>. Sa population croît à un rythme annuel de 2,7%, et près de la moitié des 10 millions d'habitants est âgée de moins de 15 ans. La population urbaine connaît un taux de croissance annuel de 4%. Le taux d'urbanisation élevé (47%) reflète l'important exode rural et l'attrait exercé par la capitale, Dakar, qui abrite déjà un cinquième de la population du pays. La migration des zones rurales vers les villes est un phénomène qui touche principalement les jeunes.

2. **L'économie.** La croissance économique est restée globalement faible jusqu'en 1994, date à partir de laquelle une dévaluation de 50% du franc CFA, l'augmentation des flux d'aide et une gestion économique rigoureuse se sont conjuguées pour permettre d'atteindre un taux de croissance annuel moyen du produit intérieur brut (PIB) de 5,5% en termes réels. La gestion financière a également été bonne: en 2002, l'excédent budgétaire de base était de 1,9% du PIB, le déficit budgétaire global hors dons était de 3,1%, et l'inflation s'était stabilisée à 2,3%, compte tenu de l'effet de l'introduction, en septembre 2001, d'une TVA de 18%. Avec 60% du PIB, le secteur tertiaire contribue majoritairement à la richesse nationale, ce qui reflète le rôle économique et commercial que joue le Sénégal dans la sous-région. L'agriculture, qui ne contribue au PIB qu'à raison de 20%, demeure la principale source de revenus pour plus de 75% de la population active. La diversification économique est insuffisante. La demande solvable reste faible dans les zones rurales, et l'économie nationale est fortement tributaire des exportations d'un nombre limité de produits agricoles pour lesquels la demande mondiale est en baisse (comme l'arachide et le coton).

3. **Agriculture et pauvreté rurale.** Il existe une forte corrélation entre l'agriculture et la pauvreté, en particulier dans les régions du centre, du sud et du nord-est, où l'immense majorité des ménages dépend de l'agriculture; entre 72 et 88% des ménages ruraux sont pauvres, alors que la moyenne nationale est de 54%. Bien que 70% de leurs dépenses soient consacrés à l'alimentation, la plupart des ménages ruraux souffrent de la faim, de manière chronique ou aiguë. La forte incidence de la pauvreté

---

<sup>1</sup> Voir l'appendice I pour de plus amples informations.

rurale s'explique par la vulnérabilité de l'agriculture aux chocs extérieurs (pluviométrie aléatoire, cours mondiaux) et au fait que les investissements publics ont privilégié, par le passé, les zones urbaines. La situation s'est dégradée du fait de la crise profonde que traverse le secteur agricole. Les bonnes performances macroéconomiques n'ont pas eu l'effet escompté de réduction de la pauvreté, du fait de la capacité réduite de l'économie de créer des emplois stables et de la faiblesse, comme de l'inégale répartition, des dépenses sociales. Près de 75% des travailleurs de la santé sont concentrés à Dakar et à Thiès, et les habitants des zones rurales n'ont qu'un accès limité à l'éducation. Le taux global d'alphabétisation est de 24% dans les zones rurales et de 57% dans les zones urbaines. Avec un PIB par habitant estimé à 600 USD en 2001, une espérance de vie à la naissance de 54 ans et un taux d'alphabétisation de la population adulte inférieur à 40%, l'indice de développement humain pour le Sénégal n'était que de 0,4316 en 2002, le plaçant au 154<sup>e</sup> rang sur 175 pays.

4. **Les activités non agricoles** assurent à la plupart des ménages ruraux de modestes revenus monétaires qu'ils utilisent pour un complément d'alimentation et pour assurer les dépenses quotidiennes; les activités gérées par les femmes sont souvent essentielles dans la stratégie de survie des ménages. Les bénéfices sont généralement faibles, par suite de la dépendance à l'égard des savoir-faire traditionnels et de techniques rudimentaires. Les plus pauvres manquent de compétences et de capitaux leur permettant d'entreprendre des activités plus lucratives comme l'artisanat, le maraîchage ou le petit commerce, et doivent, pour survivre, avoir recours à la cueillette des produits forestiers ou vendre leur force de travail.

5. **Micro et petites entreprises.** La plupart des micro et petites entreprises (MPE) se trouvent dans le secteur informel (elles sont au nombre de 470 000, contre 700 dans le secteur formel), et emploient selon les estimations 1,3 million de personnes. Dans les zones rurales, les activités de la grande majorité d'entre elles se rattachent d'une manière ou d'une autre à l'agriculture, ce qui constitue en fait leur avantage comparatif. Malgré une prise de conscience croissante de l'important potentiel que représente le développement des MPE pour la réduction de la pauvreté, elles demeurent confrontées à de nombreuses contraintes: savoir-faire et équipement rudimentaires, ressources financières limitées, manque d'accès au crédit, et environnement fiscal, juridique et institutionnel défavorable. Leur champ possible de développement est pourtant considérable: la demande de services non agricoles et en dehors de l'exploitation dans les zones rurales est en augmentation; le développement et la structuration de leurs organisations progressent régulièrement; les ressources locales, naturelles et humaines, ne sont pas, dans la plupart des cas, pleinement exploitées; et de nouveaux marchés prometteurs à l'exportation se sont développés au cours de la décennie écoulée (commerce équitable, ou produits biologiques, par exemple). La Charte officielle des MPE distingue trois types de MPE rurales: i) activités génératrices de revenus, à faible rentabilité, généralement gérées par des femmes, individuellement ou en groupes; ii) microentreprises offrant de 1 à 10 emplois non familiaux, utilisant des techniques rudimentaires dans un cadre domestique, et générant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 15 millions de FCFA; et iii) petites entreprises comptant de 10 à 20 emplois non familiaux, utilisant un équipement assez moderne installé dans un lieu de travail spécialisé et générant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 15 millions de FCFA. Les besoins de développement correspondants, en termes de techniques, de crédit et de formation sont extrêmement divers.

6. **Finance rurale.** Le Sénégal compte environ 700 institutions de microfinancement dont 200 dans la zone prévue du projet, mais seules quelques-unes d'entre elles financent des MPE rurales. Implantées en majorité dans les zones urbaines et périurbaines, leurs produits et services ne conviennent généralement pas au développement des MPE rurales et/ou ne sont pas concurrentiels par rapport aux programmes subventionnés, et elles n'ont pas accès à des sources durables de refinancement susceptibles de remplacer le financement par les donateurs. Les **institutions de microfinancement se répartissent en quatre catégories**: i) groupements informels d'épargne-crédit, sans statut juridique et exclus du champ d'application de la loi PARMEC; ii) mutuelles d'épargne et de crédit (MEC), dotées de la personnalité morale, accréditées par le Ministère de l'économie et des

finances et soumises à la loi PARMEC; iii) réseaux de MEC (unions, fédérations, confédérations) régis par la loi bancaire; et iv) systèmes financiers décentralisés, qui ne sont pas soumis à la loi PARMEC et fonctionnant sur la base d'une Convention-cadre signée avec le Ministère de l'économie et des finances pour une durée de cinq ans. Deux prestataires de services apportent leur assistance technique et leur appui: l'organisation faîtière nationale des institutions de microfinancement, l'association professionnelle des institutions mutualistes d'épargne et de crédit (APIMEC), et l'unité d'assistance technique du Ministère de l'économie et des finances auprès de la fédération des caisses populaires d'épargne et de crédit (AT/CPEC). Les composantes finance rurale des projets du FIDA en cours n'ont eu qu'un impact marginal en termes de population touchée, et aucun lien efficace n'a encore été établi avec les institutions de microfinancement.

7. **Société civile.** Le caractère démocratique affirmé du Sénégal s'est traduit par une participation de plus en plus forte et directe des citoyens aux processus décisionnels, en particulier aux échelons décentralisés. En 1996, des compétences nouvelles ont été dévolues aux collectivités locales en matière de gestion des ressources naturelles, ainsi que de planification et d'exécution d'interventions de développement. La décentralisation n'a toutefois pas eu l'impact prévu sur l'autonomisation et le développement des MPE, principalement parce que les autorités locales ne disposent pas des ressources financières et humaines nécessaires. Ce sont les réseaux de solidarité qui interviennent pour combler ce fossé. Ils se sont rapidement développés au cours de la dernière décennie, se constituant particulièrement entre les femmes et dans les zones rurales, offrant l'espoir d'une solution durable à la pauvreté. Il existe bien des organisations de MPE (transformation des céréales, du lait ou du poisson; tailleurs, artisans du cuir et bijoutiers; maçons, etc.) mais elles manquent de vigueur, notamment dans les secteurs d'activité où les femmes sont majoritaires. Toutefois, le Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR), qui représente le mouvement des organisations paysannes, est l'un des plus dynamiques du continent, et a fait de celles-ci des partenaires incontournables pour le développement rural. L'essor des organisations de la société civile et des organisations professionnelles reflète le désir des citoyens sénégalais de prendre en main la résolution de leurs propres problèmes en tant que partenaires à part entière dans le développement.

8. **Problématique hommes-femmes.** En raison de facteurs culturels – et en dépit d'une action résolue du gouvernement – l'index sexospécifique de développement humain n'était encore que de 0,420 en 2002, plaçant le Sénégal au 128<sup>e</sup> rang sur 177 pays. Les femmes rurales contribuent de manière substantielle à l'économie de leurs ménages, en termes de force de travail et de génération de revenus monétaires, et le rôle qu'elles peuvent jouer dans la réduction de la pauvreté est mis en évidence par des données montrant qu'un tiers seulement des foyers dirigés par des femmes sont pauvres, alors qu'un ménage sur deux dirigé par un homme vit en dessous du seuil de pauvreté. Les femmes manquent de facteurs de production en raison d'un accès insuffisant à l'éducation, à l'information, à l'innovation et au crédit. Le gouvernement a récemment créé un fonds spécial qui accorde des prêts bonifiés (7% au lieu de 15 à 18% pour la plupart des institutions de microfinancement) aux femmes désireuses de créer ou de développer une entreprise.

### **B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA**

9. Depuis 1979, le FIDA a financé onze projets au Sénégal, pour un montant total de 114 millions de USD. Au terme de près d'une décennie perturbée par de fréquents aménagements de la politique agricole, la coopération a repris en 1988. Le FIDA a financé trois projets de zone centrés sur le développement villageois, aujourd'hui achevés. Les six projets financés à la fin des années 90 et au début des années 2000 ont étendu la couverture géographique du FIDA à plus de la moitié du pays, et ont introduit l'objectif d'appui aux activités non agricoles. Trois de ces projets constituaient des secondes phases, faisant suite à des expériences positives.

10. L'évaluation du portefeuille de pays à laquelle a procédé, en 2002-2003, le Bureau de l'évaluation du FIDA a donné l'occasion d'un examen approfondi de la coopération entre le Fonds et le

Sénégal depuis 1979. Les conclusions et les recommandations de cette évaluation ont été validées en juillet 2003 lors d'un atelier auquel ont assisté les principaux partenaires du FIDA, et où les participants sont convenus de la nécessité: i) d'articuler les projets futurs au sein d'un programme cohérent; ii) d'approfondir l'approche de lutte contre la pauvreté; iii) de renforcer la démarche de développement local; iv) de promouvoir des organisations paysannes autonomes; v) d'améliorer l'accès aux services financiers décentralisés; vi) d'améliorer la gestion des ressources naturelles par le biais d'une production ne portant pas atteinte à l'environnement; et vii) de renforcer les outils de pilotage stratégique du programme pays.

11. L'évaluation intermédiaire du projet d'appui aux microentreprises rurales (PROMER), réalisée au début de 2004, a recommandé le lancement d'une seconde phase, qui devrait respecter les conditions suivantes: i) orienter le soutien vers des filières à potentiel élevé; ii) étendre la zone d'intervention pour optimiser les complémentarités avec d'autres interventions financées par le FIDA et mettre l'accent sur des zones de concentration des activités économiques afin de générer la masse critique nécessaire à la pérennité; iii) faciliter l'accès des entrepreneurs ruraux aux services financiers; iv) encourager des réseaux locaux de prestataires financièrement indépendants de services non financiers de développement des entreprises; v) adapter les approches à différents types d'activité; vi) renforcer le système de suivi-évaluation (S&E) en tant qu'outil d'apprentissage et de gestion; et vii) inclure dans la conception du projet une stratégie explicite de sortie.

### **C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Sénégal**

#### **Politique d'éradication de la pauvreté du Sénégal**

12. Le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) approuvé en décembre 2002, et dans lequel sont exposées les politiques du gouvernement en matière de réduction de la pauvreté, présente trois objectifs principaux: i) doubler le revenu par habitant d'ici 2015, en favorisant une croissance forte, équilibrée et mieux répartie; ii) généraliser l'accès aux services sociaux essentiels en accélérant le rythme de mise en place des infrastructures de base; et iii) éliminer toutes les formes d'exclusion, et en particulier celles fondées sur le sexe. Quatre grands axes stratégiques ont été définis: i) création de richesses, en particulier dans le secteur de l'agriculture, mais aussi dans les filières rurales non agricoles; ii) renforcement des capacités et promotion des services de base, parmi lesquels non seulement l'éducation, la santé, l'eau potable et l'assainissement, mais aussi la bonne gouvernance et une gestion viable des ressources naturelles; iii) amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les aînés et les jeunes; et iv) développement de l'approche participative de la mise en œuvre et du suivi dans le cadre de partenariats étroits avec toutes les parties prenantes (citoyens et société civile, secteur privé, gouvernement et autorités locales). La coordination est assurée par un conseil interministériel, en coopération avec des comités de pilotage aux niveaux national et régional. Un système de S&E, fonctionnant de manière décentralisée, est chapeauté par une cellule chargée, au sein du Ministère de l'économie et des finances, du suivi de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

#### **Activités d'autres importants donateurs en matière d'éradication de la pauvreté**

13. De nombreux partenaires potentiels participent déjà à la promotion du développement des MPE rurales, et parmi eux des agences bilatérales (Allemagne, Canada, États-Unis et France); des agences multilatérales (Banque africaine de développement, Union européenne, Bureau international du travail (BIT), Fonds d'équipement des Nations Unies, Programme des Nations Unies pour le développement et Banque mondiale); et un large éventail d'organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales. Conformément à l'approche du FIDA en matière de développement local, qui insiste sur la nécessité de tirer parti des compétences locales et des complémentarités, les futurs projets adopteront une attitude proactive dans la recherche et l'exploitation des synergies possibles.

## Stratégie du FIDA au Sénégal

14. L'objectif général du FIDA au Sénégal est de contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et en particulier le premier de ces objectifs, qui est de réduire de moitié la pauvreté et la faim à l'horizon 2015. L'exposé des options et stratégies d'intervention pour le pays (COSOP) adopté par le FIDA en 2004 recommande que soient privilégiées les initiatives visant à augmenter les revenus des ménages et à améliorer les conditions de vie en milieu rural tout en favorisant la parité hommes-femmes. Ce COSOP envisage le financement, par des prêts ou des dons, de divers projets cohérents et conformes aux initiatives régionales et institutionnelles. Les projets doivent être compatibles avec les politiques rurales et les politiques de réduction de la pauvreté adoptées au niveau national et avec le mandat de réduction de la pauvreté du Fonds; ils doivent poursuivre des buts communs avec une approche stratégique commune, appuyer des interventions locales visant à générer un apprentissage et un dialogue sur les politiques nationales, et encourager l'harmonisation des approches des donateurs et la création de synergies par l'échange et le dialogue.

15. Le **programme pays du FIDA** se concentre sur trois des axes stratégiques du DSRP: i) création de richesses; ii) renforcement des capacités et services de base; et iii) amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables. Ce programme s'inspire des objectifs principaux du FIDA en matière de réduction de la pauvreté rurale en Afrique de l'Ouest et du Centre: i) renforcer les capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations, en favorisant les politiques et les institutions plus propices au développement rural; ii) accroître la productivité des activités agricoles; iii) augmenter les revenus des populations rurales en améliorant leur accès aux capitaux et aux marchés; et iv) réduire la vulnérabilité des ruraux pauvres face aux principaux aléas qui compromettent leurs moyens de subsistance.

## Raison d'être du projet

16. La pression démographique croissante et la crise profonde que traverse le secteur traditionnel de l'agriculture rendent urgente la nécessité de trouver de nouveaux moyens de subsistance dans les zones rurales du Sénégal, où la grande majorité de la population dépend toujours des ressources naturelles et où l'accès à la terre et à l'eau devient de plus en plus difficile. Une décennie de forte croissance du PIB n'a pas eu d'impact significatif sur la pauvreté, en particulier dans les zones rurales où l'incidence de la pauvreté varie entre 72 et 88%. Les expériences du PROMER sont suffisamment prometteuses pour justifier d'une reproduction à plus grande échelle de l'entreprise (de la micro vers la petite, voir la moyenne entreprise) et une extension géographique. Conformément aux grandes orientations du Sénégal en matière de développement rural et de réduction de la pauvreté rurale, le projet de promotion de l'entrepreneuriat rural, constituant la seconde phase du PROMER, aura pour buts: i) d'encourager l'entrepreneuriat rural; ii) d'aider les ruraux pauvres à diversifier et à accroître leurs revenus; et iii) de favoriser la création d'emplois dans les zones rurales. Une attention particulière sera portée aux groupes les plus vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, en apportant une réponse plus complète à leurs besoins et en accentuant la durabilité des avantages du projet par: i) l'externalisation des prestations de services non financiers de développement des entreprises, confiées à un réseau d'intervenants privés et publics hautement qualifiés sur la base d'un partage des coûts; ii) l'externalisation de la responsabilité de la prestation de services financiers ruraux, attribuée à des institutions de microfinancement choisies, et la création d'un service chargé d'apporter aux projets en cours financés par le FIDA des conseils en matière de finance rurale; iii) la création d'un réseau de centres d'information implantés localement, qui fourniront aux producteurs ruraux et aux MPE des informations sur les marchés et les techniques; et iv) la défense des intérêts des ruraux pauvres et de leurs MPE au sein des institutions et des organes décisionnels aux niveaux local, régional et national.

## DEUXIÈME PARTIE – LE PROJET

### A. La zone du projet et le groupe cible

17. La **zone d'intervention du projet** comprend les quatre régions couvertes par le PROMER (Fatick, Kaolack, Kolda et Tambacounda) et quatre autres régions dans lesquelles sont en cours des projets financés par le FIDA (Diourbel, Louga, Matam et Thiès). Dans chacune de ces régions, le PROMER-Phase II visera à atteindre une masse critique dans des zones de concentration qui sont, plutôt que des zones géographiques, des zones à fort potentiel économique. Les autorités et les collectivités locales participeront aussi de façon active à l'identification de ces zones de concentration, à la mobilisation des parties prenantes locales, et à la création d'un environnement local porteur pour les MPE rurales, notamment du point de vue des infrastructures nécessaires.

18. **Groupe cible et ciblage.** Les femmes, les jeunes sous-employés ou au chômage, et les ruraux pauvres ne possédant que peu ou pas de terre constituent le groupe cible prioritaire. La majorité d'entre eux est déjà engagée dans une ou plusieurs activités économiques non agricoles peu rentables. Le projet pourrait aussi s'adresser à un petit nombre d'entreprises installées en milieu périurbain créant des emplois pour la population locale ou assurant des services d'importance primordiale pour les MPE rurales (fournisseurs, distributeurs, commerçants ou transporteurs, par exemple). Le projet créera la base d'une approche du ciblage induite par la demande par le biais de campagnes d'information et de sensibilisation, conçues pour susciter au sein des groupes cibles prioritaires un intérêt pour les activités du projet. Le projet pratiquera une discrimination positive afin de s'assurer que la moitié au moins des entreprises bénéficiant de l'aide sont gérées par des femmes ou des groupes de femmes; il encouragera les activités dans lesquelles les femmes ont un avantage comparatif, et facilitera leur accès au crédit et à l'information, et leur participation aux instances de décision. L'appui aux organisations professionnelles et à d'autres partenaires devra donc inclure la promotion de politiques et de stratégies favorisant l'égalité entre les hommes et les femmes. Le projet mettra en place les mécanismes nécessaires pour que les groupes cibles soient bien représentés au sein des instances dirigeantes et de décision, aux ateliers et réunions, et au sein du personnel professionnel du projet lui-même.

### B. Objectifs et portée<sup>2</sup>

19. L'**objectif général** du PROMER-Phase II est de promouvoir, en respectant la parité hommes-femmes, une diversification durable des moyens de subsistance et des sources de revenus des ruraux pauvres. Les **objectifs spécifiques** sont les suivants: i) créer et consolider des MPE rurales rentables, capables d'offrir des emplois stables dans les zones cibles; ii) renforcer et professionnaliser la filière de l'entrepreneuriat rural dans ces zones; et iii) améliorer l'environnement politique, législatif et institutionnel des MPE rurales.

20. **Portée.** S'étalant sur une période de sept ans et se fondant sur l'expérience acquise au cours du PROMER, le projet augmentera la rentabilité d'environ 3 000 MPE implantées dans des zones de concentration choisies. Il s'agira, plus précisément: i) de créer des réseaux financièrement indépendants de prestataires de services financiers et non financiers; ii) d'aider les MPE rurales à trouver de nouveaux marchés et des techniques plus rentables; iii) de renforcer leurs organisations locales et faitières; iv) de permettre aux ruraux pauvres de mieux faire entendre leur voix dans la concertation avec le gouvernement et les organisations professionnelles des MPE; et v) d'améliorer, pour toutes les parties prenantes, l'accès aux informations présentant un intérêt pour le développement des MPE rurales. Le projet recensera dans chaque zone de concentration les filières de produits à potentiel élevé, les nouveaux produits et marchés, les filières de commercialisation et les innovations

---

<sup>2</sup> On trouvera à l'appendice III une analyse du cadre logique montrant les liaisons, les indicateurs vérifiables et les hypothèses.



commerciales, et permettra l'établissement de liaisons entre tous les acteurs, y compris les femmes. L'enseignement général en matière commerciale sera combiné à la formation portant sur des compétences techniques et commerciales spécifiques, et l'aide financière sera associée au renforcement des capacités. Pour optimiser l'impact, le projet favorisera la mise en place de filières intégrées, afin d'exploiter les avantages comparatifs des différentes zones de concentration. À cet effet, il aidera les opérateurs à trouver des débouchés commerciaux, et il élaborera des stratégies de pénétration des marchés et appuiera leur mise en œuvre. Le projet renforcera également l'impact des projets de développement agricole/communautaire financés par le FIDA grâce à l'appui à un réseau de prestataires de services non financiers aux MPE et d'un service d'appui à la finance rurale, ce qui devrait favoriser de fortes synergies entre les projets du FIDA au Sénégal.

### C. Composantes

21. Le projet sera structuré autour des composantes suivantes: i) accès à des services non financiers de développement des entreprises; ii) promotion des services financiers ruraux; iii) renforcement des organisations professionnelles et de l'environnement politique, juridique et institutionnel; iv) développement des services d'information aux entreprises; et v) coordination et gestion.

#### **Accès aux services non financiers de développement des entreprises**

22. Cette composante encouragera la constitution d'un réseau d'environ sept prestataires de services de développement des entreprises par zone de concentration (24 pour la zone du projet). Elle aidera les conseillers commerciaux formés par le PROMER, les consultants, sociétés, représentants locaux des organisations professionnelles, membres de l'Agence nationale de conseil agricole et rural, les MPE et les maîtres-artisans à développer des services appropriés à l'intention des MPE rurales, en particulier celles gérées par des femmes et des jeunes. Elle apportera également un appui à un réseau de services de développement des entreprises qui fournira aux promoteurs et entrepreneurs un soutien sur mesure dans divers domaines: renforcement des capacités, accès au financement, études de marché et accès à l'innovation. À terme, le projet remettra aux clients potentiels des bons qu'ils pourront utiliser pour rémunérer directement les prestataires de services de leur choix, leur permettant ainsi de mieux se faire entendre quant au type et à la qualité des services qu'ils préfèrent. Un fonds dédié, financé par le projet, couvrira initialement une part importante du coût des services de développement des entreprises, mais les clients en assumeront progressivement une part croissante. L'accès aux innovations techniques et commerciales sera ouvert en réponse à la demande, le projet aidant les MPE à trouver et à obtenir les innovations par l'intermédiaire d'un fonds d'appui aux innovations. Le gouvernement s'assurera de la pérennisation des activités et des bénéfices de ces deux fonds après la fin du projet. Les modalités financières et opérationnelles de cette pérennisation seront arrêtées au cours de l'examen à mi-parcours. Le projet offrira également un programme d'alphabétisation fonctionnelle, associée à une formation thématique et professionnelle, notamment en matière de comptabilité.

23. Le choix des zones de concentration reposera sur un certain nombre de critères: i) existence d'un potentiel local inexploité (cultures, élevage, forêts, pêche) et taux de pauvreté élevé; ii) potentiel de développement de MPE capables de répondre à la demande de marchés identifiés; iii) perspectives de développement de réseaux financièrement indépendants de prestataires privés de services financiers et non financiers; iv) potentiel de création d'emplois salariés, en particulier pour les femmes et les jeunes; v) potentiel d'accroissement de la valeur ajoutée au plan local; vi) possibilités de synergies avec d'autres projets financés par le FIDA; vii) possibilité de retombées en amont et en aval (approvisionnement, distribution, commercialisation); et viii) accessibilité. Des consultants nationaux procéderont à une étude détaillée pour vérifier le caractère approprié des 24 zones de concentration identifiées au cours de la formulation du projet.

### **Promotion des services financiers ruraux**

24. Le projet mettra en place un service d'appui à la finance rurale (SAFIR), qui fournira des orientations et un appui aux opérations de finance rurale de tous les projets du FIDA en cours au Sénégal. Le SAFIR: i) facilitera les liaisons entre les MPE et les institutions de microfinancement partenaires; ii) renforcera la capacité des institutions de microfinancement partenaires de concevoir et d'adapter des produits et des services à l'intention des MPE rurales; iii) financera la mise en place (bâtiments, équipement, formation et apport en capital sous forme de dons) de nouvelles caisses de crédit mutuel, dont le nombre pourra aller jusqu'à 16, dans les régions non couvertes par les institutions de microfinancement existantes; et iv) assurera le renforcement des capacités et l'appui institutionnel aux institutions de microfinancement et à leurs organisations faîtières (APIMEC, AT/CPEC). En outre, une ligne de crédit à long terme financée et gérée par la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) sera mise à la disposition des institutions de microfinancement, qui l'utiliseront pour le financement à moyen terme et à long terme des MPE. La pérennité du SAFIR sera assurée soit par son transfert à l'APIMEC, soit par sa transformation en prestataire privé de services de conseil dans le domaine de la microfinance pour la sous-région. Les modalités opérationnelles seront définies lors de l'examen à mi-parcours.

### **Renforcement des organisations professionnelles et de l'environnement politique, juridique et institutionnel**

25. Le projet aidera les organisations professionnelles nationales à moderniser leurs représentations locales, à améliorer leur mise en réseau et à donner, dans leurs opérations, plus de poids aux MPE rurales, spécialement celles gérées par des femmes et des hommes jeunes. Les activités de formation et de renforcement des capacités, qui seront définies au terme d'une évaluation des besoins, devraient porter sur l'environnement juridique et institutionnel et fournir des orientations, entre autres, sur les moyens permettant de trouver de nouveaux marchés et d'y avoir accès, de promouvoir les intérêts des MPE participantes, de générer des synergies et des partenariats mutuellement profitables à l'intérieur des filières et entre ces filières. Le projet encouragera les mécanismes participatifs à tous les niveaux et pour toutes les filières ou zones d'intervention. Les efforts d'amélioration de l'environnement politique, juridique et institutionnel seront orientés par une évaluation du contexte de fonctionnement des MPE rurales, et notamment la présence ou l'absence de services financiers et non financiers, les infrastructures, les lois et règlements, les marchés, la recherche et le développement. Le projet jouera aussi un rôle proactif dans l'élaboration d'un cadre stratégique national pour la promotion des MPE rurales par le biais d'une concertation à tous les niveaux, y compris celui de l'élaboration des politiques et de la planification au niveau local.

### **Développement des services d'information aux entreprises**

26. Le projet créera quatre centres autofinancés d'information aux entreprises (SITEC) à Tambacounda (siège), Kaolack, Kolda et Matam, avec pour mission de recueillir et de disséminer les informations intéressant les producteurs ruraux, et d'offrir à ces derniers un moyen d'entrer en contact avec des clients potentiels. L'appui à ces centres s'inspirera des expériences acquises par les projets du FIDA, au Sénégal et ailleurs, en étroite collaboration avec FIDAFrique, le réseau Internet reliant les projets financés par le FIDA et d'autres organisations en Afrique de l'Ouest et du Centre. Le projet allouera des fonds pour la production de rapports périodiques et annuels, de programmes radiophoniques, de vidéos et de bulletins d'information thématiques dans lesquels seront traités des thèmes tels que les progrès techniques récents, les débouchés et les contraintes des marchés, les lois et les règlements. Une étude de référence initiale sera par ailleurs consacrée aux différents canaux existants au Sénégal pour la communication à destination du monde rural et sur les besoins des clients ruraux en matière d'information. Après l'examen à mi-parcours, au cours de la quatrième année, le projet transfèrera la responsabilité des SITEC aux agences de développement ou aux chambres

consulaires régionales, ce qui en assurera la pérennité. La Division information et communications du FIDA, le réseau FIDAFrique et le Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET) assureront le soutien technique.

### **Coordination et gestion**

27. Cette composante comprend les coûts de création et de fonctionnement d'une unité de base de gestion du projet (UGP), avec quatre antennes à Matam, Kolda, Kaolack et Louga, et d'une solide unité de S&E, chargée de suivre les réalisations et orienter les stratégies de planification et d'exécution du projet. L'UGP sera dirigée par un directeur de projet, recruté sur la base d'un appel à candidature selon les procédures acceptables par le FIDA et le ministère de tutelle. Il/Elle sera assisté(e) de quatre cadres, ayant des responsabilités bien définies concernant les composantes, la comptabilité et le S&E, ainsi que du personnel d'appui. Chaque antenne sera dirigée par un spécialiste en appui aux MPE rurales et en commercialisation, assisté par un spécialiste des services non financiers de développement des entreprises et du personnel d'appui. Afin d'assurer un équilibre hommes-femmes au sein de l'UGP, le projet recrutera en priorité des cadres féminins qualifiés. Il mettra aussi un accent particulier sur l'élaboration d'un système participatif de S&E pour la mise à profit et la gestion des résultats, conformément aux exigences du système, récemment approuvé, de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI).

### **D. Coûts et financement du projet**

28. Le coût total du projet (dépenses d'investissement et de fonctionnement), y compris les provisions pour aléas d'exécution et les provisions pour aléas financiers, est estimé à 18,75 millions de USD, étalé sur sept ans. Les devises comptent pour 2,69 millions de USD (14%). Le prêt proposé par le FIDA, d'un montant de 13,08 millions de USD, couvrira environ 70% du total des coûts du projet, tandis que la BOAD financera, sous la forme d'un prêt de 2,03 millions de USD (11%), le renforcement des institutions financières et des structures partenaires. La contribution du gouvernement est égale à 2,19 millions de USD (12%), dont 1,72 million de USD (9%) sous forme d'exonération des droits et taxes, et 470 000 USD (3%) provenant des crédits gouvernementaux existants pour les activités de formation et de renforcement des capacités. La contribution des bénéficiaires sera de l'ordre de 8% du coût (1,45 million de USD). Les tableaux 1 et 2 ci-après présentent la répartition des coûts, par composante et par source de cofinancement.

**TABLEAU 1: RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET <sup>a</sup>**  
(en milliers de USD)

<b>Composante</b>	<b>Monnaie locale</b>	<b>Devises</b>	<b>Total</b>	<b>% en devises</b>	<b>% totales coûts de base</b>
Accès aux services non financiers de développement des entreprises	9 057	599	9 655	6	53
Promotion des services financiers ruraux	2 602	232	2 834	8	16
Renforcement des organisations professionnelles et de l'environnement politique, juridique et institutionnel	728	314	1 042	30	6
Développement des services d'information aux entreprises	870	244	1 113	22	6
Coordination et gestion	2 358	1 171	3 529	33	19
<b>Coût total de base</b>	<b>15 615</b>	<b>2 559</b>	<b>18 174</b>	<b>14</b>	<b>100</b>
Provision pour aléas d'exécution	139	41	181	23	1
Provision pour aléas financiers	305	89	394	23	2
<b>Coûts totaux du projet</b>	<b>16 059</b>	<b>2 689</b>	<b>18 749</b>	<b>14</b>	<b>103</b>

<sup>a</sup> Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres

**TABLEAU 2: PLAN DE FINANCEMENT <sup>a</sup>**  
(en milliers de USD)

<b>Composante</b>	<b>Prêt du FIDA</b>		<b>BOAD</b>		<b>Gouvernement</b>		<b>Bénéficiaires</b>		<b>Total</b>		<b>Devises</b>	<b>Monnaie locale (Hors taxes)</b>	<b>Droits et taxes</b>
	<b>Montant</b>	<b>%</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>			
Accès aux services non financiers de développement des entreprises	6 967	70,9	-	-	1 427	10,1	1 432	14,6	9 826	52,4	623	8 207	996
Promotion des services financiers ruraux	692	24,1	2 030	70,6	139	4,8	16	0,6	2 877	15,3	239	2 499	139
Renforcement des organisations professionnelles et de l'environnement politique, juridique et institutionnel	996	89,1	-	-	122	10,9	-	-	1 118	6,0	324	672	122
Développement des services d'information aux entreprises	1 066	90,0	-	-	118	10,0	-	-	1 184	6,3	256	810	118
Coordination et gestion	3 354	89,6	-	-	389	9,2	-	-	3 743	20,0	1 247	2 150	345
<b>Coûts totaux</b>	<b>13 075</b>	<b>69,7</b>	<b>2 030</b>	<b>10,8</b>	<b>2 194</b>	<b>11,7</b>	<b>1 448</b>	<b>7,7</b>	<b>18 749</b>	<b>100,0</b>	<b>2 689</b>	<b>14 339</b>	<b>1 720</b>

<sup>a</sup> Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

### **E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes**

29. L'UGP procédera à la **passation des marchés pour l'acquisition de biens et de services** conformément aux procédures acceptables par le FIDA. Dans la mesure du possible, les achats seront groupés pour obtenir de meilleurs prix. Les achats de véhicules d'un coût supérieur à 100 000 USD et les marchés pour l'acquisition de biens et de services d'un coût supérieur à 50 000 USD feront l'objet d'appels d'offres internationaux. Pour les marchés dont la valeur se situe entre ces seuils et 10 000 USD, la procédure utilisée sera celle des appels d'offres nationaux. Pour les biens et les services d'une valeur inférieure à 10 000 USD, les contrats seront attribués à des fournisseurs locaux sur la base de trois devis au moins.

30. **Décaissements.** Pour les travaux de génie civil, les machines, les véhicules, le matériel et les services de consultants, des justificatifs complets seront exigés. Les retraits du compte de prêt se feront sur présentation d'états certifiés de dépenses pour les catégories de dépenses définies conjointement par le gouvernement, le FIDA et les institutions coopérantes. Les justificatifs de ces dépenses seront conservés par le projet et tenus à la disposition des missions de supervision et des commissaires aux comptes aux fins d'inspection.

31. **Comptabilité et audit.** Le gouvernement ouvrira un compte spécial au nom du projet dans une banque commerciale à Dakar; ce compte sera géré par le Ministère de l'économie et des finances, et le FIDA y déposera une somme initiale équivalant à 600 000 USD. Les rapports des commissaires aux comptes comporteront des opinions sur les modalités de passation des marchés, la légitimité des dépenses ainsi que l'utilisation des biens et services financés par le projet. Ils fourniront aussi une opinion séparée sur les états de dépenses certifiés et sur la gestion du compte spécial. Les états financiers vérifiés seront soumis au FIDA et à l'institution coopérante au plus tard dans les six mois suivant la fin de chaque exercice budgétaire.

### **F. Organisation et gestion**

32. Le Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique sera le chef de file du projet. Un Comité de pilotage national (CP), présidé par un représentant dudit ministère, se réunira deux fois par an pour examiner les progrès et l'impact du projet, et approuver son programme de travail et son budget annuel. Pour garantir une coordination adéquate et en temps opportun, le CP sera composé de représentants du gouvernement, des ministères compétents, du secteur privé et des organisations professionnelles ainsi que des coordinateurs d'autres projets du FIDA. Un comité technique, composé de représentants des MPE (hommes et femmes), des institutions de microfinancement (IMF), des départements ministériels techniques concernés, de tous les partenaires d'exécution du projet et de toute personne ou institution participant à la promotion des MPE rurales, apportera un appui au CP sur les questions relatives aux politiques. Une UGP basée à Tambacounda assurera la gestion courante. Outre la direction et la supervision des opérations des quatre bureaux décentralisés, l'UGP créera les quatre SITEC chargés de recueillir et de diffuser les informations en rapport avec les MPE. L'exécution de la composante services financiers sera assurée par le SAFIR, dont l'activité sera suivie par un comité d'orientation, auquel participeront des représentants de projets financés par le FIDA, de l'APIMEC, de l'AT/CPEC, du BIT et du responsable de la direction de la microfinance au Ministère de la petite et moyenne entreprise, de l'entreprenariat féminin et de la microfinance.

33. Compte tenu du caractère novateur du projet, le FIDA demandera à des institutions spécialisées disposant d'une vaste expérience, notamment dans la sous-région, d'apporter un appui méthodologique à l'UGP, dans le cadre d'accords de partenariats qui seront conclus avec: i) le BIT pour le renforcement des capacités dans le domaine des services de développement des entreprises; ii) l'unité régionale de microfinancement du Fonds d'équipement des Nations Unies pour la mise en œuvre du SAFIR. Les deux institutions seront représentées au comité technique et contribueront à la conception et au fonctionnement du système de S&E. En ce qui concerne l'accès à l'accompagnement

méthodologique et commercial, et le renforcement des organisations professionnelles (conjointement avec le BIT), le projet se rapprochera du GRET et d'autres organisations spécialisées locales. Des ONG expérimentées seront chargées, dans le cadre de contrats établis conformément aux procédures de passation des marchés du FIDA, de mener des campagnes d'information et de sensibilisation conçues pour développer la demande de services financiers et non financiers.

34. **Suivi et évaluation.** Le système de S&E sera conforme aux procédures du FIDA – notamment celles prévues par le Guide pratique de suivi-évaluation des projets de développement rural préparé par le Bureau de l'évaluation, et celles du SYGRI – et aux documents-cadres tels que le programme de pays établi par le Fonds pour le Sénégal (COSOP) et le DSRP préparé par le gouvernement. Le système de S&E sera également adapté aux caractéristiques particulières des entreprises assistées. Les indicateurs de performance spécifiques qui seront élaborés pour les MPE rurales seront publiés sur la page d'accueil de la plate-forme MIX, un site d'échange d'informations sur la microfinance.

### G. Justification économique

35. **Bénéficiaires.** Au cours d'une période s'étalant sur au moins sept ans, le projet apportera une assistance à environ 3 000 entreprises dans les huit régions choisies. Quelque deux tiers de ces entreprises seront entièrement nouvelles; 40% environ seront gérées par des groupes ou des associations, et 60% par des individus. On s'attend à ce qu'environ 35 000 personnes bénéficient directement du projet. Au moins 50% des entreprises seront gérées par des femmes ou des groupes de femmes, et 25% par des jeunes sans terre. Les nouveaux emplois créés seront de l'ordre de 7 600. Environ 2 800 ménages adhéreront à l'une des 16 caisses de crédit mutuel qui seront créées. Enfin, les activités de la plupart des MPE auront un rapport direct ou indirect avec l'agriculture, ce qui produira des retombées positives sur ce secteur et, par voie de conséquence, sur l'ensemble de l'économie locale. Au moins 1 600 personnes, en majorité des femmes, seront alphabétisées. Enfin, 160 prestataires de services non financiers de développement des entreprises et quatre institutions de microfinancement bénéficieront d'un renforcement de leurs capacités.

36. Les **bénéfices économiques** attendus du PROMER-Phase II sont multiples: i) développement d'un réseau plus dynamique et plus rentable de MPE rurales générant des revenus ruraux plus élevés grâce à la création, la modernisation, la diversification et l'intégration (verticale et horizontale) d'emplois; ii) réduction du nombre de contraintes techniques et financières pesant sur les MPE rurales grâce à un réseau de prestataires de services (financiers et non financiers) d'importance critique et au renforcement des organisations professionnelles; iii) création d'un mécanisme durable de dissémination des informations pertinentes; iv) diminution des inégalités hommes-femmes, par le renforcement du poids des femmes tant dans le secteur des MPE que dans les processus décisionnels locaux; v) élargissement de la gamme de produits de meilleure qualité disponibles sur les marchés locaux et nationaux; vi) sensibilisation accrue du gouvernement et des autorités locales à la nécessité de prendre en compte, dans les programmes de développement local, les contraintes des MPE rurales et leurs possibilités; vii) véritable autonomisation de la filière des MPE grâce à un renforcement des liaisons entre les entreprises locales et d'autres parties prenantes en matière de MPE (organisations représentatives au niveau de la profession et/ou d'une filière, pouvoirs publics à différents niveaux, donateurs, etc.). Grâce à la concertation, le projet favorisera la formulation de politiques pertinentes aux niveaux régional et national.

37. Le **taux de rentabilité interne** (TRI) du projet est estimé à 17%. Les analyses de sensibilité, basées sur les activités agricoles et non agricoles, montrent que le TRI est satisfaisant, puisqu'en cas de diminution des bénéfices de 10% et de 20%, le TRI serait respectivement de 14% et de 12%. Une augmentation des coûts de 10% ramènerait le TRI à 15%. L'hypothèse selon laquelle la moitié environ des MPE assistées serait opérationnelle au bout de trois ans est considérée comme assez prudente.

### **H. Risques**

38. Le principal risque auquel est exposé le projet tient au fait que les institutions de microfinancement existantes pourraient refuser d'y coopérer. Une telle attitude compromettrait toute l'approche du projet; c'est pourquoi le projet fait une large place à des dispositions prévoyant des avantages intéressants et un suivi attentif. On connaît la faiblesse des marchés ruraux, et le succès du projet dépendra fortement de sa capacité à aider les MPE dans l'identification de nouveaux marchés rentables et la pénétration sur ces marchés, et de la capacité des MPE rurales à acquérir et intégrer de nouvelles techniques d'une manière qui leur permette d'entrer efficacement en concurrence avec les producteurs urbains et avec les importations. La qualité médiocre des produits agricoles existants pourrait avoir une incidence négative sur la rentabilité des MPE déployant leurs activités dans les domaines de la transformation et de la commercialisation. Le projet contribuera à atténuer ce risque par une formation en matière de sensibilisation à la qualité et par d'étroites liaisons avec d'autres projets du FIDA axés sur la production.

### **I. Impact sur l'environnement**

39. Le projet ne devrait pas avoir d'impact sensible sur le milieu naturel. Il introduira, par l'intermédiaire des prestataires de services non financiers de développement des entreprises, des techniques de production et des produits plus respectueux de l'environnement. Il financera également des sessions de formation sur les problèmes liés à l'environnement à l'intention de ces prestataires et, par leur intermédiaire, à l'intention des MPE.

### **J. Aspects novateurs**

40. Le projet est novateur en cela qu'il: i) contribuera à l'élaboration d'un programme pays cohérent, comportant une approche de développement local, garantissant le renforcement des complémentarités et des synergies entre les différents projets; ii) créera un réseau rural financièrement indépendant de prestataires de services non financiers de développement des entreprises capables d'offrir des services pertinents et accessibles aux MPE; iii) créera, à l'intention des MPE et d'autres parties intéressées, des services financièrement indépendants d'information sur les techniques, les marchés, les produits et la commercialisation; iv) établira une unité d'appui à la finance rurale, apportant un soutien à tous les projets en cours financés par le FIDA et toutes les institutions de microfinancement, et jouant notamment un rôle d'intermédiation entre ces institutions et les banques commerciales et; v) mettra en place un système de S&E adapté aux caractéristiques des MPE et relié à d'autres systèmes de S&E en rapport avec le DSRP et le programme du FIDA au Sénégal; vi) accordera une importance particulière aux femmes entrepreneurs; et vii) portera une attention spéciale, par le biais d'une composante spécifique, à la concertation afin de créer un environnement porteur pour les microentreprises rurales.

## **TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ**

41. Un accord de prêt entre la République du Sénégal et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

42. La République du Sénégal est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

43. Je certifie que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

**QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION**

44. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Sénégal un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à huit millions sept cent mille droits de tirage spéciaux (8 700 000 DTS) venant à échéance le 1<sup>er</sup> octobre 2045 ou avant cette date et assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Ce prêt sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président  
Lennart Båge



## RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ

(Négociations de prêt conclues le 8 avril 2005)

1. **Disponibilité des fonds du prêt.** Le Gouvernement de la République du Sénégal (le Gouvernement) met à la disposition du Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique (l'Agent principal du projet) les fonds du prêt conformément aux dispositions des programmes de travail et budget annuels (PTBA) et aux procédures nationales habituelles pour l'assistance au développement aux fins d'exécuter le projet. Le Gouvernement s'assure également que les fonds provenant du prêt BOAD sont mis à la disposition de l'UGP conformément aux dispositions des PTBA.
  
2. **Disponibilité de ressources supplémentaires.** La contribution du Gouvernement au financement du projet est évaluée à la somme en FCFA équivalente à 2 194 000 USD, ce montant représente:
  - a) l'ensemble des droits, impôts et taxes grevant les biens et services qui seront pris en charge par le Gouvernement, à hauteur de la somme en FCFA équivalente à 1 720 000 USD, au moyen d'exonération ou en ayant recours à la procédure des chèques tirés sur le Trésor; et
  - b) la contribution du Gouvernement, à hauteur de la somme en FCFA équivalente à 474 000 USD, aux activités de formation et d'appui aux micro et petites entreprises rurales (MPER) à partir de fonds gouvernementaux existants ou à partir de tout autre mécanisme approprié.
  
3. **Mesures en matière de gestion des pesticides.** Afin de maintenir de saines pratiques environnementales conformes aux termes des conditions générales, le Gouvernement prend ou fait prendre, dans le cadre du projet, les mesures nécessaires en matière de gestion des pesticides et, à cette fin, veille à ce que les pesticides fournis dans le cadre du projet ne comprennent aucun pesticide soit interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses avenants, soit visé aux tableaux 1 (très dangereux) et 2 (dangereux) de la *Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Guidelines to Classification 1996-1997* de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et ses avenants.
  
4. **Suivi et Évaluation.** Le système de S&E mis en place au sein du projet permettra d'en mesurer et d'en suivre l'impact, en accord avec les principes de base du système de gestion des résultats et de l'impact du Fonds et s'appuiera aussi sur les orientations du Cadre de mesure de la performance des services d'appui aux entreprises, élaboré en liaison avec le Comité des bailleurs pour le développement de la petite entreprise dont le Fonds est membre. Ce système sera participatif et fera intervenir les MPER, les prestataires de services non financiers d'appui ainsi que les partenaires privilégiés (BIT, toute autre entité locale ou internationale spécialisée) dans la collecte et l'analyse des résultats, notamment pour la composante d'appui aux MPER, entrepreneurs et porteurs d'initiatives. En conformité avec les nouvelles directives du Fonds en matière de S&E et de l'analyse d'impact, trois enquêtes seront réalisées durant la vie du projet (enquête initiale de référence, enquête à mi-parcours et enquête finale). Le SAFIR sera doté d'un système de S&E et d'indicateurs de performance et d'impact spécifiques à son activité incluant des indicateurs relatifs aux bénéficiaires du projet dont certaines données seront incluses dans le système de S&E du projet. Le système de S&E du SAFIR prendra également en compte certains indicateurs définis dans le cadre des autres projets du Fonds. En

outre, les données issues du système de S&E du SAFIR seront publiées sur la plate-forme Micro-finance Information eXchange.

5. **Assurance du personnel du projet.** Le Gouvernement veille à ce que le personnel du projet soit assuré contre les risques de maladie et d'accident selon les pratiques habituelles en vigueur sur le territoire de la République du Sénégal.

6. **Recrutement.** Le recrutement du personnel du projet se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles du Gouvernement sur la base de contrats d'une durée de deux ans renouvelables ne pouvant, en toute hypothèse, excéder la durée du projet. Le recrutement des cadres principaux du projet, soit: le Directeur de l'UGP, le Responsable administratif et financier, les quatre responsables de composante, le personnel du SAFIR et des SITEC et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du projet sera soumis à des évaluations de performance dont les modalités seront définies dans le Manuel de procédures comptables, administratives et financières. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. La gestion du personnel sera soumise aux procédures en vigueur sur le territoire de la République du Sénégal.

7. **Égalité.** Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de la République du Sénégal. Cependant, le Gouvernement s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du projet.

8. **Pérennisation des actions financées au titre des fonds d'appui mis en place par le projet.** Le Fonds d'appui au renforcement des MPER et le Fonds d'appui à l'innovation seront initialement capitalisés sur les fonds du prêt. Afin d'inscrire les actions du projet dans la continuité et intégrer durablement ses actions dans la mise en œuvre des objectifs du Gouvernement, le projet et le Gouvernement évalueront lors de la revue à mi-parcours les modalités pratiques de pérennisation de ces fonds.

9. **Conditions préalables aux décaissements.**

a) Aucun retrait ne sera effectué pour des dépenses concernant l'ensemble des catégories avant que:

- i) le Directeur de l'UGP, le Responsable administratif et financier, les trois responsables de composante (développement des services non financiers, information et S&É) n'aient été recrutés; et que
- ii) le projet du Manuel de procédures comptables, administratives et financières n'ait été préparé et soumis au Fonds.

b) Une fois ces deux conditions réunies, une avance de 100 000 000 FCFA sera décaissée. Le reliquat de 200 000 000 FCFA ne pourra être décaissé avant que:

- i) les accords de partenariat entre le projet et le BIT et entre le projet et l'unité régionale de microfinance du Fonds d'équipement des Nations Unies n'aient été signés; et que
- ii) le premier PTBA n'ait été approuvé.

10. **Conditions préalables à l'entrée en vigueur.** Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur:

- a) Un avis juridique favorable, délivré par l'autorité compétente sur le territoire de la République du Sénégal, et acceptable tant en la forme que sur le fond, a été remis par le Gouvernement au Fonds.
- b) L'UGP, le CP et le Comité technique ont été créés par arrêté de l'Agent principal du projet.
- c) Le Directeur du projet et le Responsable administratif et financier ont été sélectionnés.
- d) Le Compte spécial a été ouvert.
- e) Le projet a été inscrit au budget de l'État.



APPENDIX I

COUNTRY DATA

SENEGAL

<b>Land area (km<sup>2</sup> thousand) 2002 1/</b>	197	<b>GNI per capita (USD) 2002 1/</b>	470
<b>Total population (million) 2002 1/</b>	10.01	<b>GDP per capita growth (annual %) 2002 1/</b>	-1.3
<b>Population density (people per km<sup>2</sup>) 2002 1/</b>	52	<b>Inflation, consumer prices (annual %) 2002 1/</b>	2.2
<b>Local currency</b>	CFA Franc BCEAO (XOF)	<b>Exchange rate: USD 1 =</b>	XOF 500
<b>Social Indicators</b>			
Population (average annual population growth rate) 1996-2002 1/	2.6	<b>Economic Indicators</b>	
Crude birth rate (per thousand people) 2002 1/	35	GDP (USD million) 2002 1/	5 037
Crude death rate (per thousand people) 2002 1/	13	Average annual rate of growth of GDP 1/ 1982-1992	2.3
Infant mortality rate (per thousand live births) 2002 1/	79	1992-2002	4.6
Life expectancy at birth (years) 2002 1/	52	Sectoral distribution of GDP 2002 1/	
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	n/a	% agriculture	15
Poor as % of total rural population 1/	n/a	% industry	22
Total labour force (million) 2002 1/	4.41	% manufacturing	14
Female labour force as % of total 2002 1/	43	% services	63
<b>Education</b>			
School enrolment, primary (% gross) 2002 1/	75 a/	Consumption 2002 1/	
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2002 1/	61	General government final consumption expenditure (as % of GDP)	14
<b>Nutrition</b>			
Daily calorie supply per capita, 1/	n/a	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	76
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2002 3/	25 a/	Gross domestic savings (as % of GDP)	10
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2002 3//	23 a/	<b>Balance of Payments (USD million)</b>	
<b>Health</b>			
Health expenditure, total (as % of GDP) 2002 1/	5 a/	Merchandise exports 2002 1/	1055
Physicians (per thousand people) 1999 1	n/a	Merchandise imports 2002 1/	1560
Population using improved water sources (%) 2002 3/	78 a/	Balance of merchandise trade	-505
Population with access to essential drugs (%) 1999 3/	50-79	Current account balances (USD million)	
Population using adequate sanitation facilities (%) 2002 3/	70 a/	before official transfers 2002 1/	n/a
<b>Agriculture and Food</b>			
Food imports (% of merchandise imports) 2002 1/	26	after official transfers 2002 1/	-478
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 2002 1/	162 a/	Foreign direct investment, net 2002 1/	93
Food production index (1989-91=100) 2002 1/	101	<b>Government Finance</b>	
Cereal yield (kg per ha) 2002 1/	694	Overall budget deficit (including grants) (as % of GDP) 2002 1/	-2.0 a/
<b>Land Use</b>			
Arable land as % of land area 2002 1/	13 a/	Total expenditure (% of GDP) 2002 1/	22 a/
Forest area as % of total land area 2002 1/	32 a/	Total external debt (USD million) 2002 1/	3 918
Irrigated land as % of cropland 2002 1/	3 a/	Present value of debt (as % of GNI) 2002 1/	49
		Total debt service (% of exports of goods and services) 2002 1/	13
		Lending interest rate (%) 2002 1/	n/a
		Deposit interest rate (%) 2002 1/	4

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Indicators* CD ROM 2004

2/ UNDP, *Human Development Report*, 2000

3/ UNDP, *Human Development Report*, 2004

**PREVIOUS IFAD FINANCING IN SENEGAL**

<b>Project Name</b>	<b>IFAD Approved Financing (USD '000)</b>	<b>Board Approval</b>	<b>Loan Signing</b>	<b>Loan Effectiveness</b>	<b>Current Closing</b>	<b>Project Completion Date</b>	<b>Cooperating Institution</b>	<b>Project Status</b>
Integrated Rural Development Project of M'Bour Louga (Loan Number = 26-SE)	13 632	18/12/79	16/01/80	13/07/81	30/06/90	31/12/89	African Development Bank	Closed
Agroforestry Development Project (Loan Number = S15-SE)	11 130	30/11/88	30/01/89	07/11/89	30/06/98	31/12/97	BOAD	Closed
Second Small Rural Operations Project (Loan Number = S18-SE)	6 300	13/09/89	08/11/89	05/03/90	30/06/99	31/12/98	World Bank IDA	Closed
Agricultural Development Project in Matam (Loan Number = S30-SE)	16 090	11/12/91	23/01/92	27/04/93	31/12/00	30/06/00	BOAD	Closed
Village Organization and Management Project (Loan Number = 315-SE)	8 150	02/12/92	17/12/92	13/08/93	31/12/99	30/06/99	BOAD	Closed
Rural Micro-Enterprises Project (Loan Number = 40-SN)	7 340	06/12/95	18/01/96	03/01/97	31/03/05	30/09/04	BOAD	Ongoing
Rural Micro-Enterprises Project (Loan Number = S47-SN)	9 488	04/12/97	12/02/98	09/08/99	30/06/07	31/12/06	BOAD	Ongoing
Village Management and Development Project (Loan Number = 462-SN)	8 175	02/12/98	03/03/99	01/09/99	31/12/05	30/06/05	BOAD	Ongoing
Agroforestry Project to Combat Desertification – Phase II (Loan Number = 489-SN)	7 498	09/12/99	13/03/00	08/02/01	30/09/05	31/03/05	World Bank IDA	Ongoing
National Rural Infrastructure Project (Loan Number = 524-SN)	13 671	07/12/00	16/01/01	16/07/01	31/03/09	30/09/08	BOAD	Ongoing
Village Organization and Management Project – Phase II (Loan Number = 546-SN)	12 508	10/04/03	17/04/03	01/11/03	30/06/12	31/12/11	BOAD	Ongoing
Agricultural Development Project in Matam – Phase II (Loan Number = 608-SN)								
<b>TOTAL Assistance: USD 114 million</b>								

### LOGICAL FRAMEWORK

Narrative summary	Objectively verifiable indicators (RIMS) and targets outputs (TOs)	Means of verification	Risks/hypotheses
<b>1. OVERALL GOAL</b>			
Contribute to the reduction of rural poverty by creating and/or consolidating MSEs able to offer stable employment and increase the incomes of rural households in a gender-equitable manner	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Evolution of basic indicators of socio-economic impact (RIMS) (e.g. wealth rank, malnutrition among under-fives)</li> <li>● No. of households receiving support (total, by component and by activity)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Baseline surveys PRODAM-II, PAGF-II, POGV-II, PADV</li> <li>● Longitudinal surveys PROMER-II</li> <li>● Impact assessments (baseline, mid-term and completion) PROMER II</li> </ul>	
<b>2. SPECIFIC OBJECTIVES</b>			
Consolidation or creation of profitable MSEs able to provide stable employment in the target areas of the project	<ul style="list-style-type: none"> <li>● No. of MSEs created/strengthened (by type and by sector/chain) (TO= 1 800 micro-enterprises including IGAs and 1 200 small enterprises)</li> <li>● No. of MSEs still operating after 3 years (by type and by subsector (<i>filière</i>)) (TO= at least 70% of assisted MSEs)</li> <li>● Evolution of No. of jobs created or consolidated by assisted MSEs (by gender, by sector) (TO= at least 7 600 stable jobs created or consolidated)</li> <li>● Evolution of turnovers of assisted MSEs (by gender)</li> <li>● Evolution of value-added of assisted MSEs by sector (by gender)</li> <li>● Evolution of profitability of assisted MSEs by subsector (by gender)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Impact assessment reports (M&amp;E Unit)</li> <li>● Project activity reports</li> <li>● Statistics from trades associations (<i>chambres consulaires</i>)</li> <li>● Statistics from Ministry for Agriculture and Hydraulics and Ministry for Development of MSEs, Women's Businesses and Micro finance</li> <li>● Accounts of assisted MSEs</li> </ul>	<p><u>Hypotheses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● The micro-economic environment will not be negative for the development of rural MSEs</li> <li>● Public and private institutions already supporting the development of small and medium enterprises are willing to develop and adopt specific approaches for rural MSEs</li> <li>● Local governments are willing to take on the role of promoting economic activities and rural MSEs, and have the necessary means to do so</li> </ul> <p><u>Risks</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Competition by cheap imports may prevent MSEs from penetrating profitable markets</li> </ul>
Structuring and strengthening of the professionalism of the rural enterprise sector along selected subsectors ( <i>filières</i> ) and niches	<ul style="list-style-type: none"> <li>● No. and % of rural MSEs joining trades federations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Impact assessment</li> <li>● Project activity reports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Trades federations are willing to take account of the specific needs of rural MSEs and to define the interests of the latter</li> </ul>
Improve the political, legal and institutional environment for the creation and development of rural MSEs	<ul style="list-style-type: none"> <li>● No. of new rural MSEs (by type, by activity)</li> <li>● Evolution of turnover and profitability of assisted MSEs (by subsector)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Statistics from Ministry of Women's Entrepreneurship and Microfinance</li> <li>● Periodic project reports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Government will enact policies for introducing the necessary improvements</li> </ul>

Narrative summary	Objectively verifiable indicators (RIMS) and targets outputs (TOs)	Means of verification	Risks/hypotheses
<b>3. OUTPUTS</b>			
Component A - Access to non-financial services for the development of rural MSEs			
<p>Rural MSEs and IGAs have access to non-financial services that are adapted to their needs and capacities</p> <p>A network of certified self-sustaining local providers of non financial services is created</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● No. of rural MSEs using the services (created or consolidated, and by subsector)</li> <li>● Resources withdrawn from the Fund to support the strengthening of MSEs/IGAs (by type of enterprise/activity and by zone)</li> <li>● Resources withdrawn from the Fund to support innovation, quality and marketing practices (by type of enterprise and by zone)</li> <li>● No. of non-financial services providers (by zone, by type of service and by status)</li> <li>● Evolution of turnovers of non-financial services providers (trends of no. of days spent providing support to MSEs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Monitoring reports (M&amp;E Unit)</li> <li>● Periodic project reports</li> <li>● Statistics from trades associations and government</li> <li>● National Budget (Finance Law)</li> </ul>	<p><u>Hypotheses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Public and private institutions already supporting the development of small and medium enterprises are willing to develop or adopt specific approaches for rural MSEs</li> <li>● A demand for non-financial services exists among rural MSEs</li> </ul> <p><u>Risks</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Potential services providers may not be interested in operating in rural environments</li> <li>● Government may not replenish the support funds as agreed</li> </ul>
Component B - Access to financial services			
<p>Rural MSEs and target groups have access to adapted financial services</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● No., type and volume of loans delivered by partner MFIs to MSEs including IGAs (by type of activity, newly created or consolidated, by gender, by region and by type of beneficiary)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Monitoring reports (M&amp;E Unit)</li> <li>● Periodic project reports</li> <li>● Statistics from AT/CPEC Unit</li> <li>● Accounts of assisted MSEs</li> <li>● Activity reports of MFIs</li> <li>● Reports of APIMEC</li> </ul>	<p><u>Hypothesis</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Political meddling will be absent</li> </ul> <p><u>Risks</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Profitability of MSE activities may be low</li> <li>● Financial conditions of certain MFIs may not be sustainable in the long term</li> </ul>
Component C - Strengthening of professional organizations and improvement of policy, legal and institutional environment			
<p>Associations and federations of rural MSEs are structured and become active members of professional organizations</p> <p>The policy, legislative and institutional environment is an enabling one for rural MSE development</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● No. of women and MSE/IGA operators in membership and in decision-making bodies of professional organizations</li> <li>● No. of subsectoral consultation bodies (<i>cadres de concertation</i>) (TO= at least one per subsector or niche in each target area)</li> <li>● No. of inter-subsectoral consultation bodies (TO= at least one per target area)</li> <li>● No. of local representations of</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Monitoring reports (M&amp;E Unit)</li> <li>● Periodic project reports</li> <li>● Statistics of national federations and inter-professional organizations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Professional organisations are willing to take account of the specific needs of rural MSEs and to defend the interests of the latter</li> <li>● Government's commitment to the development of rural MSEs is clearly defined</li> </ul>



Narrative summary	Objectively verifiable indicators (RIMS) and targets outputs (TOs)	Means of verification	Risks/hypotheses
	professional organizations <ul style="list-style-type: none"> <li>● No. of women attending consultation meetings</li> <li>● No. of local electees/institutions trained on the role of MSEs in job creation and rural development (by gender)</li> <li>● A strategic framework for promoting MSEs is formulated (TO= the small and medium enterprise Charter (<i>Charte des PME</i>) amended to take explicit account of IGAs and micro-enterprises)</li> <li>● No. of consultation bodies with representations of local government (TO= at least one per region)</li> <li>● Needs of rural MSEs reflected in LDPs (TO: MSE-specific needs are fully integrated in at least one LDP per region)</li> </ul>		
<b>Component D - Communications and information</b>			
An effective and self-sustaining platform is created to enable exchanges of information and capitalization of experiences	<ul style="list-style-type: none"> <li>● No. of business information services centres created (SITEC) (TO= 4 SITEC)</li> <li>● No. of publications by subsector</li> <li>● No. of information handouts, videos and posters produced</li> <li>● No. of radio broadcasts</li> <li>● No. of visits by clients to SITEC (by gender, by size of MSE and by region)</li> <li>● No. of articles posted on Internet (FIDAFrique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Monitoring reports (M&amp;E Unit)</li> <li>● Periodic project reports</li> <li>● Client satisfaction surveys</li> </ul>	<u>Risk</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Information resources may be used for non-project purposes</li> </ul>
<b>Component E - Coordination, management, monitoring and evaluation</b>			
Project resources are used effectively and in compliance with the goals and anticipated outputs	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Disbursement rates (by component)</li> <li>● Implementation of at least 75% of actions envisaged in annual work programme and budgets (AWPBs)</li> <li>● AWPBs drawn up on schedule and using participatory methods</li> <li>● Functional M&amp;E system</li> </ul>		<u>Hypothesis</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Government counterpart funds will be made available as envisaged in annual budgets</li> </ul>

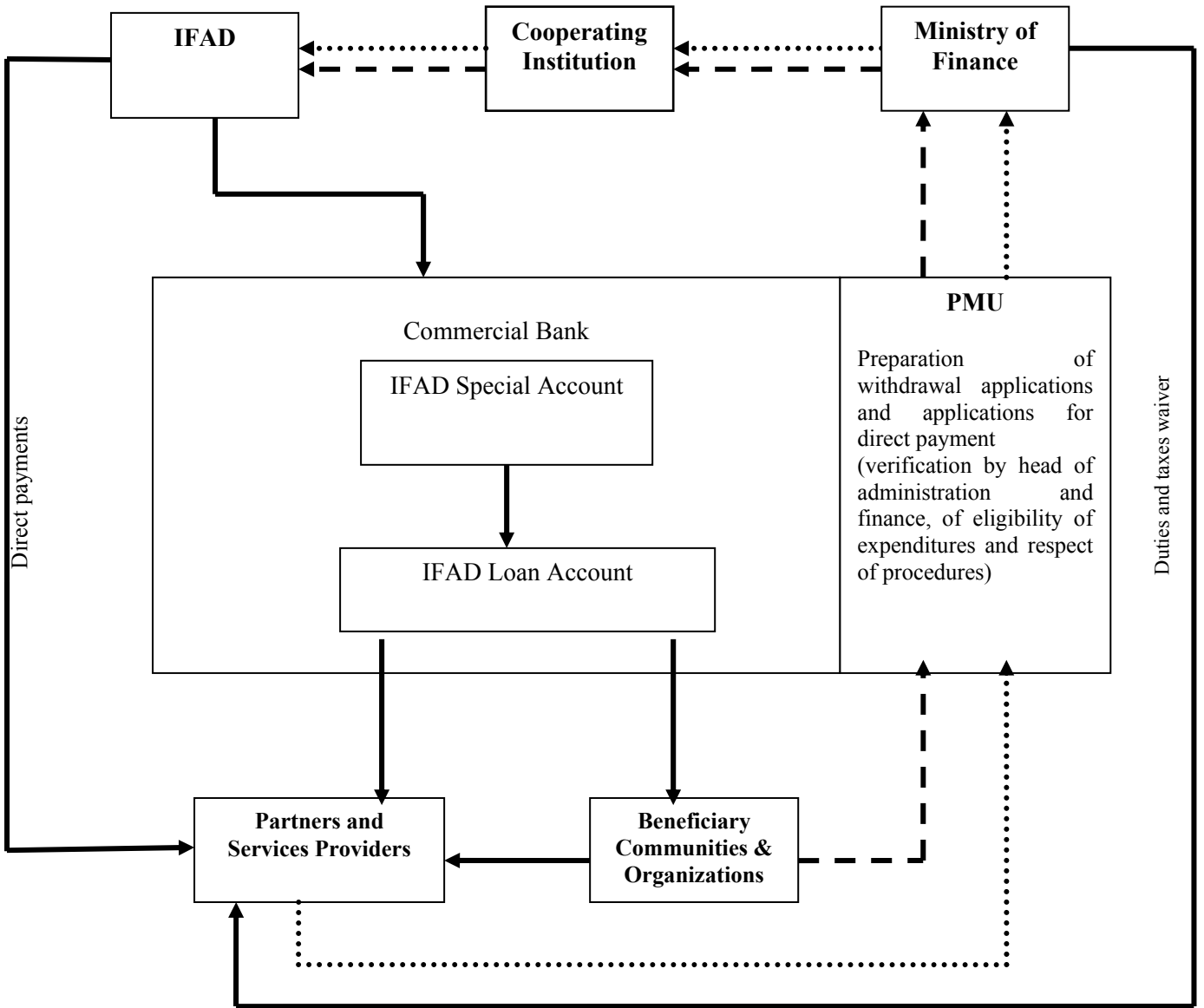
Narrative summary	Objectively verifiable indicators (RIMS) and targets outputs (TOs)	Means of verification	Risks/hypotheses
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Project committees in place and operating as intended (Steering Committee and Technical Committee for PMU; Orientation Committee for SAFIR, and Consultative Committees at local level)</li> <li>● Staff recruited on schedule (18 persons for PMU; 24 persons for antennas; 9 persons for SAFIR and 3 persons for SITECs)</li> <li>● Positive discrimination in favour of qualified women</li> <li>● Investments made (13 vehicles, 3 motorcycles, 42 computers, including 15 replacement units for year 5, office furnishings, office construction or refurbishment)</li> <li>● Partnerships for methodological support signed with ILO, GRET, UNCDF's rural micro finance unit</li> <li>● Other partnerships signed as necessary</li> <li>● Bi-annual evaluations of performances</li> <li>● Reports (Activity, M&amp;E and financial) are produced on schedule, are pertinent and usable</li> <li>● Annual audits carried out</li> </ul>		
Activities			
Component A - Access to non-financial services for the development of rural MSEs			
<p>Capacities of MSE entrepreneurs and IGA operators are strengthened in response to real needs:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Functional literacy</li> <li>- General advisory services</li> <li>- Specific advisory services</li> <li>- Ongoing support</li> </ul> <p>Assisted MSEs and IGAs have access to technical, technological and marketing innovations:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apprenticeships</li> <li>- Technical training</li> <li>- New technologies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● At least 1 560 persons trained to read and write</li> <li>● No. of persons/MSEs calling on general advisory services (by gender, age, type of support, type of enterprise/activity, subsector)</li> <li>● No. of persons/MSEs calling on specific advisory services (by gender, age, type of support, type of enterprise/activity, subsector)</li> <li>● No. of contracts for ongoing support signed between services providers and clients (by gender, region, type of enterprise/ activity, subsector)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● M&amp;E reports</li> <li>● Financial reports of services providers</li> <li>● Financial reports of assisted MSEs</li> <li>● Surveys by PROMER II</li> <li>● Statistics from trades associations (<i>chambres consulaires</i>)</li> <li>● Project activity reports</li> <li>● Activity reports by training institutions</li> </ul>	

Narrative summary	Objectively verifiable indicators (RIMS) and targets outputs (TOs)	Means of verification	Risks/hypotheses
<p>- Marketing innovations - Alternative markets</p> <p>Project activities concentrated in zones with good potential for the development of MSEs and IGAs, and also of services providers</p> <p>Diversification of income sources promoted</p> <p>A network of self-sustaining local providers of non-financial services is developed</p> <p>Project-created support funds are permanent</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● No. of enterprises having signed an apprenticeship agreement (by subsector)</li> <li>● No. of apprentices (by gender, age, subsector, type of enterprise/activity) (TO: at least 50% of assisted MSEs/IGA operators)</li> <li>● No. of persons undergoing technical training (by gender, age, subsector, type of enterprise/activity)</li> <li>● No. of assisted MSEs participating in regional, national and international trade fairs (type of enterprise/activity and subsector)</li> <li>● No. of MSEs and IGA operators trained to use new technologies (by gender, type of enterprise/activity, subsector)</li> <li>● No. of MSE/IGA operators adopting innovations (by gender, type of enterprise/activity, subsector)</li> <li>● No. of MSEs entering alternative markets and evolution of their turnovers</li> <li>● At least three target areas are established for each region</li> <li>● No. of MSEs and/or IGAs assisted in each of the 13 identified subsectors</li> <li>● No. of providers of non-financial services assisted (by gender of personnel) (TO= at least 20 per region)</li> <li>● No. of certified services providers still working with MSEs at end of project (TO= at least 2 per target area)</li> <li>● Amounts of replenishments by Government</li> </ul>		

Narrative summary	Objectively verifiable indicators (RIMS) and targets outputs (TOs)	Means of verification	Risks/hypotheses
<b>Component B - Access to financial services</b>			
<p>SAFIR enables relations between MSEs and MFIs already operating in the project area</p> <p>SAFIR assists selected MFIs to establish new local branches (<i>caisses</i>) in the project area</p> <p>SAFIR enables relations between MFIs and beneficiaries of other IFAD-financed projects</p> <p>SAFIR helps MFIs in developing better adapted financial products and services for MSEs, IGA operators and beneficiaries of other IFAD-financed projects</p> <p>SAFIR helps MFIs in obtaining refinancing from commercial banks</p> <p>SAFIR strengthens the capacities of partner MFIs</p> <p>An MT credit line is created (BOAD financing) to finance MFIs with branches in the project area</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• No. of agreements between SAFIR and MFIs with branches in the project area</li> <li>• No., type et volume of loans issued to project beneficiaries (by gender, MFI, region, type of enterprise/activity)</li> <li>• Repayment rates (by type of enterprise/activity, MFI, region)</li> <li>• No. of partner MFIs receiving funds to establish new branches</li> <li>• No. of new branches created</li> <li>• No. of members of new branches (by gender and by branch)</li> <li>• Members' contributions to capital (by gender and by branch)</li> <li>• Project contribution to capital (by branch)</li> <li>• No. of active savings deposits (by gender and by branch)</li> <li>• Value of savings (by gender and by branch)</li> <li>• No. of active borrowers (by gender and by branch)</li> <li>• Gross value of lending portfolio and amount written-off</li> <li>• % of bad loans in portfolio (by branch)</li> <li>• % of operational self-sufficiency (by branch)</li> <li>• % of operating costs/loans portfolio (by branch)</li> <li>• No. of loans by loans officer</li> <li>• No. of agreements signed between MFIs and other IFAD projects</li> <li>• No., type and volume of loans given to beneficiaries of other IFAD projects (by gender, MFI, region and type of activity)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M&amp;E reports of SAFIR</li> <li>• M&amp;E reports of PROMER II</li> <li>• MFI financial reports</li> <li>• Financial reports of assisted MSEs</li> <li>• Financial reports of commercial banks</li> <li>• Financial reports of BOAD and of the institution charged with managing the BOAD-funded MT credit line</li> <li>• Finance Law</li> <li>• Activity reports of SAFIR, PROMER II, MFIs, commercial banks and partners</li> <li>• Activity reports of training institutions</li> <li>• Special reports</li> <li>• Consultants' reports</li> </ul>	

Narrative summary		Objectively verifiable indicators (RIMS) and targets outputs (TOs)		Means of verification		Risks/hypotheses	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repayment rates for loans to beneficiaries of other IFAD projects (by MFI)</li> <li>• No. of new products/services developed (by MFI and by status (pilot, capacity building, expansion))</li> <li>• No. and volume of MT/LT loans delivered (by MFI, gender, type of enterprise/ activity, subsector)</li> <li>• Value of MT/LT savings mobilized from beneficiaries (by MFI, region, gender)</li> <li>• No. of commercial banks with refinancing arrangements with partner MFIs</li> <li>• Amounts of refinancing (not including BOAD credit line)</li> <li>• No. of MFIs refinanced</li> <li>• Repayment rates</li> <li>• No. of representatives of partner institutions attending project-funded training (by gender and by institution)</li> <li>• No. of MFIs obtaining refinancing through the BOAD line and amounts obtained</li> <li>• Repayment rates</li> </ul>					
Costs and Financing							
Cost component	by	USD Million	Expenditure categories	USD million	Cofinancing	USD million	
Component A		9.826	Civil works	215	IFAD	13.079	
Component B		2.877	Equipment/vehicles	1.231	BOAD	2.027	
Component C		1.118	Training	1.971	Government	1.720	
Component D		1.184	Studies	533	Govt support Funds	474	
Component E		3.743	Contracts	737	Beneficiaries	1.448	
<b>Total</b>		<b>18.749</b>	Technical assistance	845			
			Support funds	8.139			
			Salaries /allowances	3.694			
			Other overheads	1.385			

FLOW OF FUNDS



- Financial flows
- - -→ Statement of Expenditures (invoices and accounts)
- .....→ Summaries of certified expenditures and withdrawal applications

**COSTS AND FINANCING**

**Table 1 – Expenditure Accounts by Financiers (USD ‘000)**

	FIDA		BOAD		Bénéficiaires		Fonds Nationaux		Gouvernement		Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
<b>I. Investment Costs</b>															
<b>A. Génie Civil</b>															
Constructions et rehabilitation	36	16.7	130	60.5	16	7.6	-	-	33	15.3	215	1.1	43	139	33
<b>B. Equipements et moyens de transport</b>															
Equipements	474	74.4	62	9.7	-	-	-	-	101	15.9	637	3.4	422	114	101
Moyens de transport	433	72.9	14	2.4	-	-	-	-	147	24.7	594	3.2	439	9	147
<b>Subtotal Equipements et moyens de transport</b>	907	73.7	76	6.2	-	-	-	-	248	20.1	1 231	6.6	860	123	248
<b>C. Formation, Etudes et Assistance technique</b>															
Formation	1 638	83.1	61	3.1	-	-	-	-	271	13.8	1 971	10.5	199	1 500	271
Etudes et contrats	474	89.0	-	-	-	-	-	-	59	11.0	533	2.8	192	282	59
Conventions	684	92.8	-	-	-	-	-	-	53	7.2	737	3.9	107	577	53
Assistance technique	669	79.1	145	17.1	-	-	-	-	32	3.8	845	4.5	634	179	32
<b>Subtotal Formation, Etudes et Assistance technique</b>	3 465	84.8	206	5.0	-	-	-	-	415	10.1	4 085	21.8	1 133	2 538	415
<b>D. Fonds d'appuis</b>															
Fonds d'appui aux services non financiers	2 372	57.8	-	-	984	24.0	240	5.8	510	12.4	4 106	21.9	-	3 596	510
Fonds d'appui aux innovations	1 414	60.1	-	-	449	19.1	190	8.1	298	12.7	2 352	12.5	-	2 053	298
Fonds d'appui aux IMF	-	-	1 615	100.0	-	-	-	-	-	-	1 615	8.6	-	1 615	-
Fonds d'appui aux structures partenaires	66	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-	66	0.4	-	66	-
<b>Subtotal Fonds d'appuis</b>	3 853	47.3	1 615	19.8	1 432	17.6	431	5.3	808	9.9	8 139	43.4	-	7 331	808
<b>Total Investment Costs</b>	8 260	60.4	2 027	14.8	1 448	10.6	431	3.1	1 503	11.0	13 670	72.9	2 036	10 130	1 503
<b>II. Recurrent Costs</b>															
<b>A. Salaires et indemnités</b>	3 694	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-	3 694	19.7	-	3 694	-
<b>B. Entretien et fonctionnement</b>															
Entretien des bâtiments	59	85.0	-	-	-	-	-	-	10	15.0	69	0.4	17	42	10
Entretien des équipements	161	85.0	-	-	-	-	-	-	28	15.0	190	1.0	95	66	28
Entretien et fonctionnement véhicules	479	85.0	-	-	-	-	-	-	84	15.0	563	3.0	281	197	84
Frais divers de gestion	425	75.6	-	-	-	-	44	7.8	93	16.6	563	3.0	259	210	93
<b>Subtotal Entretien et fonctionnement</b>	1 124	81.2	-	-	-	-	44	3.2	217	15.6	1 385	7.4	653	515	217
<b>Total Recurrent Costs</b>	4 818	94.9	-	-	-	-	44	0.9	217	4.3	5 079	27.1	653	4 209	217
	13 078	69.8	2 027	10.8	1 448	7.7	474	2.5	1 720	9.2	18 749	100.0	2 689	14 339	1 720

Table 2 – Expenditure Accounts by Components - Totals Including Contingencies (USD '000)

	Services non financiers d'appui au développement des MPER		Accès aux services financiers		Renforcement des O.P. et dialogue sur les politiques	Service d'information aux entreprises	Coordination, Suivi et Évaluation		Total
	Renforcement des prestataires de services et des MPERs	Appui a l' innovation technologique, commerciale et promotion des filières	Mise en place du service d'appui a la finance rurale (SAFIR)	Renforcement des Institutions de micro-finance			Coordination et gestion financière	Suivi et évaluation	
<b>I. Investment Costs</b>									
<b>A. Génie Civil</b>									
Constructions et rehabilitation	-	-	-	172	-	-	42	-	215
<b>B. Equipements et moyens de transport</b>									
Equipements	139	-	27	68	-	162	219	22	637
Moyens de transport	-	-	54	19	-	-	521	-	594
<b>Subtotal Equipements et moyens de transport</b>	139	-	81	87	-	162	740	22	1 231
<b>C. Formation, Etudes et Assistance technique</b>									
Formation	323	274	14	58	951	267	63	19	1 971
Etudes et contrats	35	94	37	-	9	26	-	332	533
Conventions	159	-	577	-	-	-	-	-	737
Assistance technique	239	153	9	160	158	33	15	77	845
<b>Subtotal Formation, Etudes et Assistance technique</b>	757	521	638	218	1 118	327	78	428	4 085
<b>D. Fonds d'appuis</b>									
Fonds d'appui aux services non financiers	4 106	-	-	-	-	-	-	-	4 106
Fonds d'appui aux innovations	-	2 352	-	-	-	-	-	-	2 352
Fonds d'appui aux IMF	-	-	-	1 615	-	-	-	-	1 615
Fonds d'appui aux structures partenaires	-	-	66	-	-	-	-	-	66
<b>Subtotal Fonds d'appui</b>	4 106	2 352	66	1 615	-	-	-	-	8 139
<b>Total Investment Costs</b>	5 002	2 873	784	2 093	1 118	489	860	450	13 670
<b>II. Recurrent Costs</b>									
<b>A. Salaires et indemnités</b>	1 735	-	-	-	-	453	1 276	229	3 694
<b>B. Entretien et fonctionnement</b>									
Entretien des bâtiments	31	-	-	-	-	-	38	-	69
Entretien des équipements	62	-	-	-	-	-	123	5	190
Entretien et fonctionnement véhicules	-	-	-	-	-	-	563	-	563
Frais divers de gestion	123	-	-	-	-	242	198	-	563
<b>Subtotal Entretien et fonctionnement</b>	215	-	-	-	-	242	922	5	1 385
<b>Total Recurrent Costs</b>	1 951	-	-	-	-	695	2 199	234	5 079
	6 953	2 873	784	2 093	1 118	1 184	3 059	684	18 749
Taxes	641	355	64	75	122	118	306	40	1 720
Foreign Exchange	470	153	162	77	324	256	1 007	240	2 689



# ORGANIZATION AND MANAGEMENT

